



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

En vertu de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier :

modifie la résolution numéro 11406-06-2021 titrée *Embauche du préposé aux écocentres, M. Sébastien Kenney* du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le quatorzième jour de juin deux-mille-vingt-et-un, de la manière suivante :

- au 2^e CONSIDÉRANT, remplace le nom *Kenny* par *Kenney*
- au point 1, remplace la date : *6 septembre 2021* par *18 septembre 2021*

Avec correction, il se lit comme suit :

1. engage M. Sébastien Kenney au poste de préposé aux écocentres, ayant le statut d'emploi temporaire, pour 14 semaines, soit du 15 juin au 18 septembre 2021, en raison de 40 heures par semaine ;

Au lieu de :

1. engage M. Sébastien Kenney au poste de préposé aux écocentres, ayant le statut d'emploi temporaire, pour 14 semaines, soit du 15 juin au 6 septembre 2021, en raison de 40 heures par semaine ;

Procès-verbal de correction déposé à la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie le treizième jour de septembre deux-mille-vingt-et-un.

Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière

MRC de La Haute-Gaspésie
464, boulevard Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Téléphone : 418.763-7791
Télécopieur : 418.763-7737
Adresse électronique : mrc.haute-gaspesie@globetrotter.net
Site Internet : www.hautegaspesie.com

MUNICIPALITÉS

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis,
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quatorzième jour de juin deux-mille-vingt-et-un, à 19 h 30, par visioconférence.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11406-06-2021

Embauche du préposé aux écocentres, M. Sébastien Kenney

CONSIDÉRANT l'achalandage au cours de la période estivale aux écocentres et les vacances des employés, la MRC de La Haute-Gaspésie a besoin d'un préposé aux écocentres ;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la MRC recommande la candidature de M. Sébastien Kenney.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Sébastien Kenney au poste de préposé aux écocentres, ayant le statut d'emploi temporaire, pour 14 semaines, soit du 15 juin au 18 septembre 2021, en raison de 40 heures par semaine;
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à rédiger et signer un contrat de travail avec M. Kenney aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) ALLEN CORMIER, PRÉFET
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme
(sous réserve de son approbation)
À Sainte-Anne-des-Monts
Ce 21^e jour de juillet 2021*

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - M. Sébastien Kenney

c.c. - M. Allen Cormier, préfet, MRC HG
- Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secr.-trés., MRC HG
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD HG
- Coordonnateur à l'environnement et au dév. dur., MRC HG
- Mme Nancy Leclerc, préposée à la rémunération et taxation, MRC HG



202.1. Le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le secrétaire-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.